

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 décembre 2021

RENFORÇANT LES OUTILS DE GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4858)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 170

présenté par

M. Gosselin, M. Cinieri, M. Di Filippo, M. Cordier, M. Savignat et M. Poudroux

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de deux mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur les dispositions prises pour améliorer la sécurité informatique et la protection des données personnelles sur la plateforme Si-Dep.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Plusieurs failles de sécurité sont survenues sur la plateforme Si-Dep. La CNIL, à plusieurs reprises, a mis en avant un certain nombre de difficultés et de dysfonctionnements qui ne semblent pas tous résolus.

Il importe que le Gouvernement fasse un bilan objectif des dysfonctionnements rencontrés et mette en avant les solutions mises en place afin de sécuriser au maximum les données personnelles de santé de nos concitoyens.